

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résumé
du
l'acte
de
la
Société

26078329

Déposé / Reçu le**12 JUIN 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0429 875 591****Nom**(en entier) : **Euroclear Bank**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 1, 1210 Bruxelles (Belgique)****Objet de l'acte : Nominations**

A. Extrait analytique des décisions de l'assemblée générale annuelle d'actionnaire prises par écrit le 30 avril 2026 :

[...]

Le seul actionnaire (...) de la Société (...) a, par application de la procédure de délibération par consentement écrit, telle que prévue à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations,

DÉCIDÉ de :

(...)

16) Approuver le renouvellement du mandat de Mme COCHRANE Victoria, qui a élu domicile au siège de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de son mandat, comme administrateur non-exécutif indépendant pour une durée jusqu'à fin décembre 2026.

17) Confirmer la cooptation, qui a eu lieu lors du conseil d'administration du Euroclear Bank le 15 mai 2025, à partir de ce jour en tant qu'administrateur de la Société de Madame SCHMITZ Andrea, qui a élu domicile au siège de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de son mandat. L'assemblée déclare qu'elle ne fait pas l'objet d'interdiction de gérer, ni en Belgique ni à l'étranger. Son mandat sera non rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2027.

(...)

20) DÉCIDE d'approuver la nomination de PwC Bedrijfsrevisoren BV/PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en tant qu'Auditeur statutaire pour une période de trois ans, couvrant les exercices comptables se terminant en Décembre 2027, 2028 et 2029. Conformément à l'article 3:60 du Code des Sociétés et Associations, PwC a désigné Damien Walgrave, réviseur d'entreprises agréé en tant que représentant permanent du cabinet de révision, pour effectuer la mission. Damien Walgrave est l'unique directeur et représentant permanent de Damien Walgrave BV, membre du management de PwC Bedrijfsrevisoren BV. La nomination, qui est renouvelable, expirera à la fin de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels pour l'année se terminant le 31 Décembre 2029.

(...)

22) Accorder procuration à Maître Anne Fontaine, Maître Maître Jennifer Esakwa Ayimona et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh SRL, dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 120, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles concernant les décisions susmentionnées de la Société, notamment la signature et le dépôt de la demande de modification de l'immatriculation de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et l'exécution des formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. À cette

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

fin, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait analytique.

Mariman Mohamed Adem
Mandataire et avocate

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).